



- Dossier de presse  
2018

# Sommaire

Les salariés co-créateurs de richesses durables	3
Un modèle entrepreneurial d'actualité	4
Scop et économie sociale et solidaire	5
Le réseau des Scop au service des co-entrepreneurs	6
La Scop, une solution pour la transmission de PME saines	7
Coopération et innovation sociale	8
<b>Annexes</b>	
Chiffres clés	9
Quelques Scop emblématiques	10
Contacts	12

# Les salariés co-créateurs de richesses durables

Les Scop sont des sociétés de forme SA, SARL ou SAS, dont les salariés sont associés majoritaires et vivent un projet commun en mutualisant équitablement les risques et les grandes décisions stratégiques.

Parmi les structures coopératives, les Scop sont les seules dont les membres associés sont les salariés ; rattachées au droit coopératif et au droit des sociétés commerciales, les Scop reposent sur un principe de démocratie d'entreprise et de priorité à la pérennité du projet.

## > Des entreprises concurrentielles

Les Sociétés coopératives sont des entreprises qui opèrent comme les autres dans une économie de marché avec un impératif de profitabilité. Leur originalité : elles placent statutairement le salarié au cœur de l'entreprise, qui s'engage financièrement et humainement et devient un co-entrepreneur.

## > Une gouvernance démocratique

- Dans une Scop (Société coopérative et participative), avec au moins 51 % du capital et 65 % des voix, les salariés associés participent aux grandes décisions stratégiques en assemblée générale selon le principe « 1 personne = 1 voix ». Les salariés qui deviennent associés d'une Scop développent un esprit de responsabilité et s'inscrivent dans une dynamique collective. Co-entrepreneurs, ils sont associés aux décisions, aux résultats de l'entreprise, formés à ses rouages et à sa vie coopérative, et élisent leurs dirigeants.
- Dans une Scic (Société coopérative d'intérêt collectif), les salariés décident aux côtés des autres associés : clients, fournisseurs, bénévoles, mais aussi collectivités, associations ou entreprises privées.

## > Une répartition équitable des bénéfices

- Le statut Scop prévoit une répartition équitable du résultat annuel de l'entreprise : une part pour tous les salariés (25 % minimum et 43 % en pratique), sous forme de participation ou complément de salaire et une part pour les salariés associés (33 % maximum, 12 % en pratique) sous forme de dividendes.

## > Une priorité à la pérennité de l'entreprise

- Dans une Scop, une troisième part, d'au moins 16 % des bénéfices et de 45 % dans la pratique, est affectée en réserves, dites impartageables. Elles vont contribuer, tout au long du développement de l'entreprise, à consolider les fonds propres et à assurer sa pérennité, et ce suivant une stratégie de long terme. L'apport en capital des co-entrepreneurs leur est remboursé sans plus-value lorsqu'ils quittent l'entreprise.
- Une Scic a l'obligation de mettre en réserves impartageables 57,5 % de ses résultats (jusqu'à 100 % en pratique).

# Un modèle entrepreneurial d'actualité

L'épanouissement dans son métier, la qualification et la formation professionnelle sont au cœur de la vocation des Scop. Par nature, les salariés créent une Scop en vue « d'exercer en commun leur profession dans une entreprise qu'ils gèrent directement ou par l'intermédiaire de mandataires désignés par eux et en leur sein » (art. 1 de la loi de 1978). La Scop offre à tous ses salariés la possibilité de gagner en responsabilités.

Dans la pratique, nombreux sont les dirigeants ou cadres dirigeants de Scop à avoir démarré à un poste subalterne, parfois sans aucun diplôme.

## Ancrage local des entreprises et de leur centre de décisions

Dans le contexte mondial actuel, le modèle coopératif présente des atouts uniques : son mécanisme de constitution de fonds propres et la détention du capital en majorité par les co-entrepreneurs préservent les Scop des OPA\* et maintiennent les centres de décisions sur le territoire d'appartenance de l'entreprise.

\* Opération publique d'achat

## > Donner du sens au travail et à l'entreprise

Devenir associé d'une Scop développe l'esprit de responsabilité et élargit la vision de l'entreprise. Chacun prend conscience de son rôle dans la chaîne de création de valeur. La Scop permet de faire naître un esprit collectif. Information et formation deviennent un réflexe naturel pour s'initier aux notions clés de la gestion d'entreprise et, ainsi, participer efficacement aux décisions stratégiques.

## > Un développement économique durable

Alors que la société classique a pour finalité la rémunération des capitaux investis, la Scop considère « le capital » comme un outil au service d'un projet d'entreprise et des personnes qui le font vivre.

Elle vise à pérenniser ce projet et les emplois de ceux qui y travaillent, aux meilleures conditions possibles.

## Les Scop, un peu d'histoire...

L'histoire de la coopération de production démarre en 1834 avec la création de l'association des Bijoutiers en Doré, précurseur de la Scop. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les coopérateurs se sont rassemblés pour conforter leurs pratiques en créant la Chambre consultative des associations ouvrières de production, l'ancêtre de la CG Scop.

Le modèle a bien évolué depuis et le nombre de Scop ne cesse de se développer dans de multiples secteurs d'activités...

Retrouvez l'histoire du Mouvement coopératif : [www.les-scop.coop/interface-pedagogique](http://www.les-scop.coop/interface-pedagogique)

# Scop et économie sociale et solidaire

## ESS, de quoi parle-t-on ?

L'économie sociale et solidaire (ESS) rassemble les entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, qui concilient activité économique et utilité sociale.

Ces entreprises appliquent des modes de gestion démocratiques et participatifs : encadrement de l'utilisation des bénéfices, réinvestissement de leurs résultats dans le développement, limitation des écarts de salaires...



## Des acteurs économiques de poids

**2,3 millions de salariés**  
**10 à 15 % de l'emploi salarié selon les régions**  
**Création de 440 000 emplois nouveaux en 10 ans**  
**600 000 emplois à renouveler d'ici 2020**

## Une loi pour le développement de l'économie sociale et solidaire

Après plus de deux ans de travaux, la loi relative à la reconnaissance et au développement de l'économie sociale et solidaire a été adoptée à l'été 2014.

Sont ainsi reconnues les spécificités des coopératives, associations, mutuelles, fondations... des entreprises à la fois génératrices de richesses économiques et porteuses de réponses aux besoins sociaux et environnementaux.

### Cette loi :

- > apporte des modifications au statut et au fonctionnement des Sociétés coopératives et participatives,
- > assouplit le statut des Sociétés coopératives d'intérêt collectif et crée le régime des Coopératives d'activité et d'emploi (CAE) (Cf page 8),
- > créé de nouveaux dispositifs de financements pour toutes les structures de l'ESS.

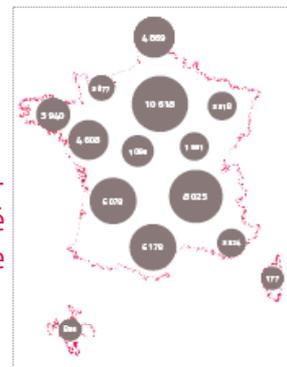
En savoir plus :

[www.les-scop.coop/loiESS](http://www.les-scop.coop/loiESS)

[www.esspace.fr](http://www.esspace.fr)

# Le réseau des Scop au service des co-entrepreneurs

Au démarrage et tout au long de la vie de leur entreprise, les salariés co-entrepreneurs bénéficient de l'accompagnement du réseau des Scop ; animé par la Confédération générale des Scop au plan national, il propose un service complet :



- > Accueil et suivi personnalisés par des professionnels de la création et de la transmission d'entreprise au sein de chaque union régionale des Scop (12 au total), à chaque étape de la mise en œuvre et du développement du projet,
- > Accès à des solutions de financements originales et adaptées auprès des structures et partenaires financiers des Scop,
- > Appui spécifique des fédérations dans trois métiers : BTP, communication et industrie,
- > Formation des salariés et des dirigeants pour accompagner la création et le développement de l'entreprise,
- > Représentation auprès des instances régionales, nationales et internationales.

Le réseau des Scop est piloté par des membres élus issus des coopératives adhérentes.



## > Des conseils juridiques opérationnels

Les unions régionales, appuyées par la Confédération générale des Scop, apportent aux Scop adhérentes :

- > Un suivi en matière de droit coopératif,
- > Un conseil personnalisé pour leurs projets de développement.



## > Des outils financiers propres au réseau

Le réseau des Scop offre à ses adhérents un accès privilégié aux dispositifs de ses partenaires financiers et leur permet de bénéficier d'outils financiers spécifiques :

- > Octroi de prêts participatifs (Socoden),
- > Interventions en capital, en titres participatifs et obligations convertibles (Scopinvest),
- > Garanties de prêts moyen-terme, financements de BFR ou crédits baux accordés par le Crédit Coopératif (Sofiscop).



## > La formation continue au cœur du projet coopératif

« On ne naît pas coopérateur, on le devient ».

Partant de ce principe, le réseau propose des formations adaptées aux salariés associés ou non, ainsi qu'aux dirigeants et cadres-dirigeants :

- > Des formations internes permettant aux salariés d'acquérir des compétences de gestion et les clés de « l'univers » coopératif (droit coopératif, affectation des résultats, partage des décisions, etc.),
- > Des programmes en partenariat avec l'Université Paris-Dauphine pour former les dirigeants et futurs dirigeants à la conduite des Scop dotées d'une structure d'encadrement et/ou à forte croissance.

# La Scop, une solution pour la transmission de PME saines

20 % des dirigeants de PME sont âgés de plus de 60 ans et plus de 60 % des dirigeants d'ETI ont au moins 55 ans. Avec environ 60 000 transmissions d'entreprises chaque année, une période délicate s'ouvre donc pour l'économie française, puisque, faute de repreneurs, le risque sous-jacent est celui de la dévitalisation de certains territoires, touchés par des fermetures, des délocalisations et des pertes d'emplois indirects.

La transmission d'entreprise constitue un enjeu national et un véritable défi, cet enjeu relevant d'une décision parmi les plus importantes de la vie professionnelle d'un chef d'entreprise. Une solution existe pour pérenniser ces milliers d'emplois : la reprise par les salariés sous forme de Société coopérative. Les salariés sont souvent les mieux placés pour la reprise de leur entreprise : ils sont les premiers intéressés par le maintien de leur emploi, ils connaissent parfaitement leur entreprise, ses produits, ses clients, ses rouages, et ensemble, ils peuvent réunir plus de capitaux qu'en petit nombre.

## CAMPAGNE DE COMMUNICATION

Erigée en priorité par la Confédération générale des Scop, la transmission d'entreprises saines est à l'origine de 660 emplois générés par les créations de Sociétés coopératives en 2017.

La CG Scop a lancé depuis 2013 une campagne de sensibilisation, construite autour du site [jetransmetsamessalaries.fr](http://jetransmetsamessalaries.fr), pour sensibiliser et informer les dirigeants de PME et les experts-comptables sur l'opportunité de céder son entreprise à ses salariés.



ENCORE UN CHEF D'ENTREPRISE QUI A CÉDÉ À SES SALARIÉS.

DÉCOUVREZ POURQUOI ET COMMENT MIREILLE RIVALLAND, CO-FONDATRICE DE L'ATALANTE, MAISON D'ÉDITION RÉPUTÉE À NANTES, A TRANSMIS SON ENTREPRISE À SES SALARIÉS.

[jetransmetsamessalaries.fr](http://jetransmetsamessalaries.fr)

En savoir plus :  
[www.jetransmetsamessalaries.fr](http://www.jetransmetsamessalaries.fr)

# Coopération & Innovation sociale

Notre réseau accompagne également des porteurs de projet en amont de la création de leur activité, au sein de Coopératives d'activité et d'emploi et d'incubateurs d'innovation sociale.



## LES CAE, « ENTREPRENDRE POUR SOI, RÉUSSIR ENSEMBLE »

Des porteurs de projet qui souhaitent lancer leur activité, seul ou à plusieurs, dans un cadre dynamique, collectif et sécurisé ?

La CAE, Coopérative d'activité et d'emploi, accueille des co-entrepreneurs de tous les horizons.

Ils testent et développent leur projet de manière autonome, tandis que la CAE assure le suivi administratif, juridique et comptable de leur activité. Ils bénéficient de toutes les synergies permises par ce rassemblement de compétences.

Une fois leur activité lancée, ils peuvent quitter la CAE pour créer leur propre structure ou devenir associé de la coopérative et participer à ses orientations, tout en conservant leur statut de salarié.

On trouve des CAE sous statut Scop ou Scic. Les CAE représentent aujourd'hui près de 7 000 entrepreneurs salariés.

## LES INCUBATEURS D'INNOVATION SOCIALE, UNE RÉPONSE ENTREPRENEURIALE AUX BESOINS SOCIAUX

Les incubateurs d'innovation sociale s'engagent aux côtés des porteurs de projets pour accompagner des initiatives économiques innovantes qui répondent aux nouveaux besoins de notre société : santé, logement, environnement, culture, consommation...

Leur ambition est de faire émerger sur un territoire des entreprises sociales pérennes et créatrices d'emplois.

Le réseau des Scop s'est doté de 4 incubateurs et d'1 accélérateur régional :

- > Alter'incub en Languedoc-Roussillon, Auvergne-Rhône-Alpes et Poitou-Charentes
- > Catalis en Midi-Pyrénées
- > Alter'Veature en Languedoc-Roussillon

[www.alterincub.coop](http://www.alterincub.coop)

[www.catalis.coop](http://www.catalis.coop)

# Chiffres clés

au 31 décembre 2017



**3 177 SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES** **57 700 EMPLOIS**

**SCOP**  
**2 366**

(Sociétés  
coopératives  
et participatives)

**SCIC**  
**741**

(Sociétés  
coopératives  
d'intérêt collectif)

**Autres**  
**70**

(Coop 47,...)

**50 650**

dans  
les Scop

**6 860**

dans  
les Scic

**190**

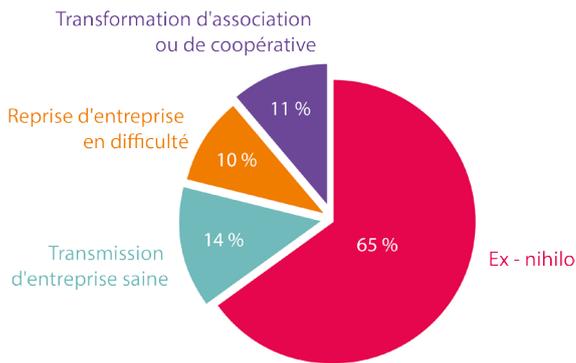
dans les  
autres

Taux de pérennité à 5 ans

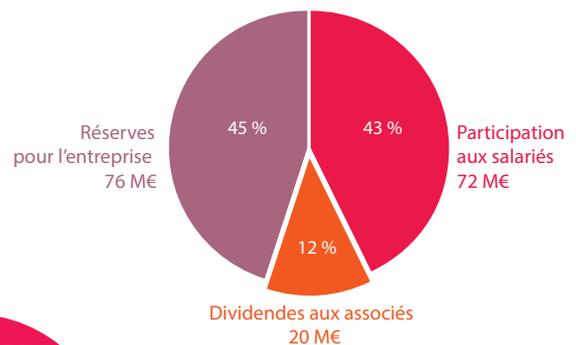
de **67 %**  
**CONTRE 60 %**

au plan national

Sociétés coopératives par origine de création, sur l'ensemble, à fin 2017



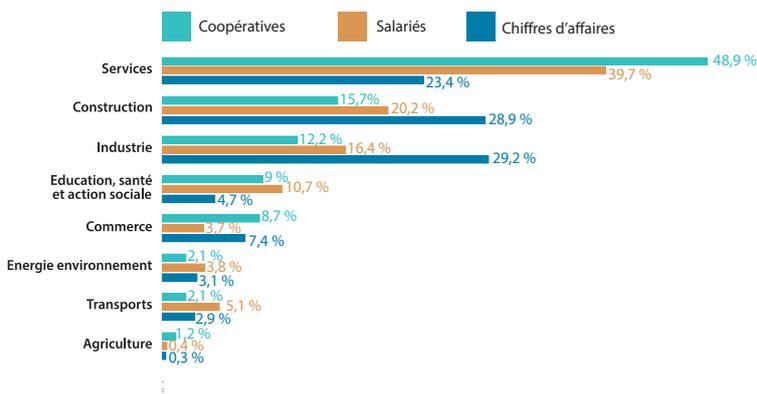
Répartition des résultats nets des Scop, 2017



PRINCIPE  
DÉMOCRATIQUE  
1 PERSONNE  
= 1 VOIX



Répartition sectorielle, en 2017



**75 %** taux de sociétariat salarié médian dans les Scop

**+ DE 61 000 ASSOCIÉS** participant à la gouvernance des Scic

# Quelques Scop emblématiques

## Alma

### Leader européen du logiciel de découpe de tôle

Ils sont 140 salariés tous associés. Ils ont ouvert 8 filiales : Italie, Allemagne, Chine, Brésil... Constituée en Scop dès son origine il y a près de 40 ans, Alma est même allée au-delà de certains principes des Scop. Tout salarié qui le souhaite peut ainsi devenir associé après un an seulement de présence. Autre exemple : non seulement la directrice générale, une jeune Essec, a été élue par l'ensemble des salariés associés, mais les responsables de départements opérationnels le sont également par leurs équipes pour trois ans.

[www.alma.fr](http://www.alma.fr)



## Acome

### Premier groupe industriel coopératif français

Acteur majeur sur le marché des câbles, fils et tubes de synthèse, Acome, qui emploie 1 700 salariés, a conquis une place de choix - à la fois leader et spécialiste - sur les marchés de l'automobile et de l'embarqué, des réseaux d'infrastructure télécom et du bâtiment. Née en 1932, elle réalise un chiffre d'affaires consolidé de 500 millions d'euros, dont 60 % à l'international. L'essentiel de son outil de production se situe en France, à Mortain en Basse-Normandie, mais l'entreprise est également présente en Allemagne, Italie, Espagne, Chine et Brésil. Acome montre qu'il est possible de réussir en Scop dans l'industrie en France et de concilier responsabilité économique et esprit d'innovation, engagement social et respect de l'environnement.

[www.acome.com](http://www.acome.com)



## Hisa

### Une transmission d'entreprise réussie au service d'une clientèle renommée

Hisa est un groupe de bureaux d'études offrant des prestations de services pour l'industrie. En 2012, elle a été reprise sous forme de Scop, après le départ en retraite de son dirigeant Yves Maugard, convaincu que la transmission aux salariés permettrait d'assurer croissance et pérennité des emplois. Pour sa première année en Scop, Hisa a atteint un chiffre d'affaires de 10 millions d'euros et recruté 18 personnes. Chaque année, les 150 salariés (dont 134 associés) réalisent 350 projets pour des entreprises à la renommée internationale : Chevron, Total, Exxon, EDF, Nestlé ou encore Sanofi.

[www.hisa.fr](http://www.hisa.fr)



## SET

### La préservation d'un savoir-faire technologique rare

Alors que l'entreprise SET (Smart equipment technology), leader mondial des équipements d'assemblage pour capteurs à infrarouges, a été mise en difficulté par son actionnaire américano-suédois, elle dépose le bilan en 2012, malgré un excellent chiffre d'affaires les deux années précédentes. Avec le soutien de l'UR Scop Auvergne-Rhône-Alpes et de Benoît Hamon, ancien ministre délégué à l'Economie sociale et solidaire et à la Consommation, les 37 salariés de SET ont repris leur entreprise sous forme de Scop, face à une offre concurrente menée par une multinationale cotée au Nasdaq.

[www.set-sas.fr](http://www.set-sas.fr)



## Le Bâtiment Menuisier

### Un savoir-faire prestigieux qui s'exporte

Le Bâtiment Menuisier, spécialisé dans le sur-mesure et le haut de gamme depuis 1964, a échappé à deux dépôts de bilan successifs avant de se transformer en Scop en 1997. Comptant aujourd'hui 23 salariés dont 18 associés, avec un chiffre d'affaires en constante augmentation, la PME, dirigée par Bruno Héraud, lauréat du concours de Meilleur ouvrier de France, affiche un carnet de commandes florissant. L'entreprise jouit d'une reconnaissance régionale par ses chantiers prestigieux tels que travaux de boiserie ou de mobilier pour la cathédrale de Reims, le château de Courvelles dans l'Aisne et exporte son savoir-faire jusqu'en Grèce et au Qatar.

[www.le-batiment-menuisier.fr](http://www.le-batiment-menuisier.fr)



## Med Clichy

### Première maison de santé coopérative

La maison de santé pluridisciplinaire (MSP) de Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), inaugurée en octobre 2014, est la première à avoir choisi la forme juridique d'une Scic (Société coopérative d'intérêt collectif), permettant à la ville de s'associer à la coopérative au même titre que les 5 salariés, 20 praticiens libéraux et le Regroupement implantation redéploiement Île-de-France.

Elle fournit aux professionnels de santé des prestations de services et logistiques leur permettant d'exercer au quotidien dans des conditions favorables et attractives, notamment mise à disposition de locaux, prise de rendez-vous, accueil des patients, service informatique...



# Contacts

## Agence Auvray & associés

Sarah Struk - s.struk@auvray-associes.com - 01 58 22 21 14

## Confédération générale des Scop

Corinne Lefauchaux - clefauchaux@scop.coop - 01 44 85 47 23

[www.les-scop.coop](http://www.les-scop.coop)    

[www.jetransmetsamessalaries.fr](http://www.jetransmetsamessalaries.fr)



Le 1<sup>er</sup> film d'animation sur les Scop, plus de 160 000 vues !  
A retrouver sur [www.youtube.com/lesscops](http://www.youtube.com/lesscops)